



COORDINATION

## CAGF

Adresse : 36, rue Duris

Code Postal : 75020

Ville : Paris

Siret : 534 236 724 00017

N° : 00260 / CAGF / 2025

Paris, le 27 novembre 2025

# MÉMOIRE EN RÉFUTATION ET CONTRE-RAPPORT D'EXPERTISE

**DESTINATAIRES** : Associations Membres de la CAGF, Conseil d'Administration, Bailleurs de fonds et Partenaires Institutionnels.

**OBJET** : Réponse au rapport d'audit – Contestation de la responsabilité et nullité des sanctions.

**DATE** : 26 décembre 2025.

**AUTEUR** : Le Président élu, au nom du Bureau de la CAGF.

## I. PRÉAMBULE : CADRE INSTITUTIONNEL ET GESTION DE NÉCESSITÉ

L'audit interne procède d'une analyse décontextualisée, ignorant les réalités opérationnelles de l'exercice 2025 :

- **Gestion de nécessité** : L'obstruction systématique du Trésorier sortant suite à l'élection du nouveau bureau, couplée à l'incapacité médicale de la Trésorière entrante, a imposé une gestion directe pour éviter la paralysie des projets.
- **Transparence Proactive** : C'est le Président lui-même qui a demandé la mise en place de la commission d'audit (PJ 5). La Commission reconnaît d'ailleurs que le Président Daouda CONTE s'est montré pleinement disponible.
- **Action coordonnée** : L'initiative du gel des comptes repose sur une action concertée de M. Tahirou BAH (ex-trésorier) avec le soutien de M. Alhassane DIALLO (PJ 8).

## II. NULLITÉ DES NOMINATIONS ET AVEUX DE CARENCE DE L'INTÉRIM

La restructuration forcée par le Conseil d'Administration (CA) est frappée de nullité pour violation des principes de solidarité et d'impartialité :

- **Sanctions discriminatoires** : Les mesures de suspension ciblent exclusivement le Président et la Trésorière, alors que les difficultés sont reconnues comme « assumées collectivement » par le PV du 28/09/2025.
- **Désignation conflictuelle** : M. Sow Abdoulaye Yacine, pourtant membre de la commission d'audit censée être impartiale, a été désigné comme Trésorier en remplacement de la Trésorière élue (PJ 13).



COORDINATION

## CAGF

Adresse : 36, rue Duris

Code Postal : 75020

Ville : Paris

Siret : 534 236 724 00017

N° : 00260 / CAGF / 2025

- **Validation collective du Forum** : L'idée du Forum a été soumise au bureau dès le 27 février 2025 sur proposition de l'actuel Président intérimaire (**PJ 2**). Le projet complet (narratif et budget) a été partagé au CA le 6 août 2025, recevant des validations explicites (**PJ 3-4**).
- **Refus de neutralité et stratégie d'éviction** : Le Bureau avait proposé deux nouveaux membres neutres du CA (validés à l'unanimité lors de la réunion en prélude à la restitution du CR financier) pour garantir un regard complémentaire (**PJ 12**). Cette proposition a été délibérément ignorée au profit d'un entre-soi composé de membres présents depuis 20 ans.
- **Preuve de collusion** : Lors de la restitution du rapport d'audit, des messages ont été partagés par erreur dans le groupe du CA avant d'être effacés. Ces échanges entre M. Abdoulaye BAH (membre de la commission), M. Tahirou BAH et M. Iliassou FOFANA évoquaient clairement une stratégie de mise à l'écart du Président avec une "possibilité certaine" d'évincer les autres membres du bureau. Ces faits sont corroborés par les témoignages de Mme Camara Fatoumata et M. Yacine DIALLO (**PJ 15 : Preuves de suppressions et audios de la réunion et Mme Camara**).
- **Aveu de négligence institutionnelle** : M. Alpha Saliou BAH confesse : « Concernant les justificatifs [...] envoyés au CA je n'ai pas trop regardé ». Mme Aissatou CISSÉ affirme n'avoir « pas participé à des réunions de prise de décision » depuis son entrée au CA (**PJ 1**).

### III. NULLITÉ DE LA PROCÉDURE : STRATÉGIE D'ÉVICTION PRÉMÉDITÉE

- **Chantage et Menaces** : Dès le 20/09/2025, M. Tahirou BAH sommait le Président de démissionner par des pressions privées utilisant des "mots-clés" d'intimidation (**PJ 6**).
- **Préméditation du blocage** : Un projet de lettre de M. Tahirou BAH prouve qu'il organisait le gel des comptes de manière informelle avant toute décision officielle (**PJ 8**).
- **Atteintes Graves** : Diffusion malveillante de l'image du titre de séjour du Président par M. Alhassane DIALLO le 14/09/2025, en lien avec M. Tahirou BAH (**PJ 7**).



COORDINATION

## CAGF

Adresse : 36, rue Duris

Code Postal : 75020

Ville : Paris

Siret : 534 236 724 00017

N° : 00260 / CAGF / 2025

## IV. RÉFUTATION TECHNIQUE ET PERFORMANCE FINANCIÈRE

### 4.1. Renflouement des caisses et bonne foi

- **Solvabilité retrouvée** : Passage d'un solde de 1 118,63 € à plus de 23 000 € au moment de l'éviction (PJ 9).
- **Subventions sécurisées** : Ce résultat provient de l'encaissement des fonds FORIM (Conventions CRPM2 et OPAP) sous notre mandature et d'autres en cours (PJ 9).

### 4.2. Obstruction sur le Projet ACCED (Reliquat de 50 000 €)

- **Blocage des justificatifs** : Malgré la clôture du projet ACCED en 2024, les démarches du Président sont restées infructueuses pour obtenir les pièces justificatives auprès de M. Camara Thierno, point focal.
- **Manque à gagner** : Ce blocage empêche le versement du reliquat de **50 000 €** par le bailleur (FORIM), qui n'attend que la validation du rapport pour créditer l'actif de la CAGF (PJ 11).
- **Preuve d'évitement** : Lors des échanges du 15/08, M. Camara a répondu : « Concernant mon travail sur le CR je le fais vraiment en fonction des trous que j'aurais ce week-end difficile donc de me planifier un point avec vous » (PJ 10).

### 4.3. Conflit d'intérêts et Captation (REXAD-ADTTF)

- **Manœuvre de substitution** : On observe une tentative de récupération des acquis historiques par l'association ADTTF, entraînant la perte d'une convention avec le REXAD.
- **Collusion manifeste** : M. Tahirou BAH est Trésorier de l'ADTTF et membre du REXAD. Cette structure est présidée par M. Camara Thierno, par ailleurs membre de la commission d'audit et point focal du projet ACCED.

## V. LE CAS SPÉCIFIQUE DE LA FAG-HDF (LILLE)

- **Maintien de la confiance et transparence** : Le Bureau a informé officiellement le bailleur (LIFE) des difficultés opérationnelles, démontrant une gestion responsable (PJ 14).
- **Réalité des investissements** : Les montants opérationnels investis s'élèvent à environ 160 000 € sur un budget de 198 000 € (2024-2025), pour un total dépassant les **500 000 €** depuis 2018.
- **Actions correctives** : Le Bureau a procédé à la révocation du représentant local pour manquements graves, à la mise en demeure pour la restitution de 3 motos détournées, et à la dénonciation d'un retrait injustifié de 10 millions de GNF (PJ 14).

+33-06-52-07-13-11 

bureau@cagf.fr 

www.cagf.fr 



COORDINATION

## CAGF

Adresse : 36, rue Duris

Code Postal : 75020

Ville : Paris

Siret : 534 236 724 00017

N° : 00260 / CAGF / 2025

## VI. OBSERVATION SUR LA GOUVERNANCE ET CONCLUSIONS

**Je constate une volonté de caporalisation de la CAGF qui ne va pas malheureusement dans le sens de l'inclusion et de l'intérêt de la diaspora guinéenne de France.**

Fidèle à la recommandation de la Commission d'audit prônant un « règlement interne amiable », le Bureau élu propose :

- 1. Rétablissement de l'ordre juridique** : Annulation des mesures de suspension discriminatoires.
- 2. Démission collective et simultanée** : Remise des mandats du Bureau et du CA.
- 3. Commission de Transition Neutre** : Organe indépendant pour assurer la gestion courante (FORIM, ACCED...) et organiser l'AG souveraine du **24 janvier 2026**.
- 4. Audit externe historique** : Lancement d'un audit indépendant couvrant la période 2019-2025.

**À défaut de résolution sous 48h, le Bureau engagera des poursuites pénales pour chantage, diffamation et violation de données privées. De surcroît, une plainte pour abus de confiance sera déposée concernant la gestion du mandat précédent (2019-2024), afin de faire toute la lumière sur les flux financiers et les rétentions de documents (ACCED) dont les auteurs de la cabale actuelle avaient la charge.**

Fait à Lille, le 26 décembre 2025

**M. Daouda CONTÉ**  
Président élu de la CAGI



## BORDEREAU DES PIÈCES JOINTES (PJ)

- **PJ 1 à 14** : Telles que référencées précédemment.
- **PJ 15** : Preuves techniques des messages supprimés dans le groupe CA et enregistrements audios de la réunion de restitution confirmant la stratégie d'éviction.
- **Preuves consultables en ligne** : [https://drive.google.com/drive/folders/1PI9uAes4-eTzH7XmukZSxllTz2HOs9\\_T](https://drive.google.com/drive/folders/1PI9uAes4-eTzH7XmukZSxllTz2HOs9_T)